

Guide coffres et armoires de sécurité

Matériau de construction

- **matière plastique** : excellente résistance aux produits corrosifs, en particulier aux projections de produits acides
- **bois ignifugé** : excellente résistance aux vapeurs acides et à la déformation
- **métal** : excellente résistance mécanique

Armoires ventilées



Les armoires ventilées sont conçues pour recevoir des produits chimiques en général et des solvants non inflammables.

Un système de ventilation permet d'extraire les vapeurs.

Ces armoires évitent la formation de vapeurs inflammables, mais elles ne présentent pas une résistance au feu.

Elles sont indispensables pour le stockage des solvants

ventilation naturelle : pas de système de ventilation autre que l'aération naturelle

ventilation forcée : système de ventilation électrique pour assurer l'extraction des vapeurs, rejet de l'air à l'extérieur du bâtiment, ou air filtré et rejeté à l'intérieur du local

Légende du tableau guide

- ventilation naturelle
- ventilation forcée en option
- ventilation forcée en standard

Armoires certifiées EN14470-1 pour produits inflammables



La norme européenne EN14470 concerne les armoires et les coffres de sécurité pour le stockage de produits inflammables.

Ces armoires doivent présenter une résistance au feu pendant une durée suffisante afin de limiter l'élévation de la température à l'intérieur de l'armoire et laisser le temps nécessaire pour l'évacuation du personnel

Test au feu à 1000°C

Chaque modèle d'armoire est testé dans une chambre à feu à 1000°C.

Selon le temps mis pour que la température de l'air à l'intérieur de l'armoire dépasse 200°C, l'armoire sera qualifiée de type 15, 30, 60 ou 90 minutes

Fermeture automatique des portes

Les portes se ferment automatiquement dès que la température ambiante excède 70°C.

Si un système de maintien de porte ouverte est utilisé, il doit être muni de fusible thermosensible pour débloquent les portes et autoriser la fermeture.

Ventilation intégrée

Un système de ventilation intégré permet de renouveler l'air confiné à l'intérieur de l'armoire.

Cette ventilation apporte une sécurité supplémentaire mais n'est pas obligatoire.

La norme indique que si on utilise un système de ventilation et de filtration, l'air doit être renouvelé au moins 10 fois par heure.

En cas d'élévation de la température au-dessus de 70°C, la ventilation est automatiquement interrompue en même temps qu'est activée la fermeture automatique des portes

construction	produits acides	produits basiques	produits dangereux, toxiques	produits inflammables (EN 14470)	produits radioactifs inflammables	bouteilles de gaz	ventilation forcée	gamme	page
--------------	-----------------	-------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-------------------	--------------------	-------	------

COFFRES

plastique	■	■	■					○	LMP300	page 05
	■	■	■					○	LMC100	page 10
métal			■						LMS50	page 05
	■	■	■					○	LMF501	page 05
	■	■	■					●	LMP550	page 05
			■	EN				○	LMF111	page 09
	■	■	■					○	LMF121	page 09
	■	■	■					○	LMA800	page 10
			■	EN				○	LMA200	page 11
			■	EN					LMD50	page 12
			■	EN		■			LMD030	page 12

ARMOIRES

bois	■	■	■					●	LMB200	page 20
	■	■	■					○	LMB400	page 20
	■	■	■					●	LMB410	page 20
	■	■	■					○	CCF1610	page 13
métal			■					○	ES3030	page 14
			■					○	ES2010	page 14
			■	EN				○	ES1450	page 15
			■					○	ES1410	page 15
	■	■	■					○	LME100	page 16
			■				■	○	LMP100	page 16
	■	■	■					○	LMS400	page 17
	■	■	■					●	LMS200	page 17
	■	■	■					●	TNX130	page 18
	■	■	■	EN				○	CCF200	page 21
	■	■	■	EN				●	CCF300	page 21
			■	EN				○	LMD710	page 22
			■	EN				○	EQ1561	page 24
			■	EN				○	EX3001	page 26
			■	EN				○	EQ3091	page 28
	■	■	■	EN				○	LMA600	page 28
	■	■	■	EN				○	CCF1200	page 29
	■	■	■	EN				○	CCF1510	page 30
			■	EN		■		○	LMD190	page 32
			■	EN			■	○	EX7660	page 33